

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1461

présenté par

M. Rousset, Mme Galliard-Minier, Mme Dubré-Chirat, Mme Vidal, Mme Thevenot, M. Le Gac,
Mme Le Grip, Mme Le Nabour, M. Lauzzana, Mme Missoffe et Mme Liso

ARTICLE 31

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
